

**REPERTOIRE PAR DATE
MAIRIE DE VALENTINE**

N°	DATE	OBJET	PAGES
2021-01	25/01/2021	Vente parcelle communale à la société SERCEL HOLDING secteur rue du pic du Midi à Valentine	801
2021-02	25/01/2021	Convention de remboursement des charges de locaux dans le cadre du transfert de compétence enfance (périscolaire-extrscolaire)	802
2021-03	25/01/2021	Enquête publique en vue de l'extension et du renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la société Dragages Garonnais située à Villeneuve de Rivière	803
2021-04	25/01/2021	Enquête publique en vue d'apporter des modifications sur la chaudière à liqueur noire de la société Fibre Excellence située à Saint-Gaudens	804
2021-05	25/01/2021	Révisiosn tarifs salle des fêtes et espace du terroir	805
2021-06	25/01/2021	Révision tarifs concessions cimetièrre	806

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 11

votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 25 janvier

L'an deux mille vingt un

et le vingt cinq janvier

à 20h00 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. MAURY G. GRAU J. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. CAPERAN R. FOURMENT P. STEFANI L.

BACQUE G. ARAUJO DA SILVA M.

Monsieur Francis ZAINA a donné procuration à madame Marie NADALET

Excusés : DULAC F. BAUWEN C. ZAINA F. GAY G.

Date convocation

18 janvier 2021

Date affichage

18 janvier 2021

Léa STEFANI a été nommée secrétaire

Objet délibération :

Vente parcelle communale à la société SERCEL HOLDING, secteur rue du pic du Midi à Valentine
N°2021-01

Madame le maire rappelle la délibération du 30 novembre 2020, approuvant la fin de l'enquête publique relative au déclassement de la voirie communale dans le domaine privée de la commune, secteur de l'entreprise SERCEL.

Elle propose de vendre cette parcelle numérotée par le service du cadastre n°1044 section C, pour une contenance de 969 m² au prix de 5 500,00 € à la société SERCEL HOLDING.

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Décide de vendre la parcelle n°1044 section C d'une contenance de 969 m² au prix de 5 500,00 € à la société SERCEL HOLDING
- Autorise madame Marie NADALET, maire de Valentine, à signer l'acte de vente devant le notaire Garde-Hatton à Saint-Gaudens.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Marie NADALET
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20210125-2021-01-DE

-801-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 11

votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt un

et le vingt cinq janvier

à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE

N. LABROQUERE M. FOURMENT P. CAPERAN R.

STEFANI L. BACQUE G. ARAUJO DA SILVA M.

Date convocation

18 janvier 2021

Date affichage

18 janvier 2021

Excusés : DULAC F. BAUWEN C. ZAINA F. GAY G.

Monsieur Francis ZAINA a donné procuration à madame Marie NADALET

Madame Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Objet : Convention de remboursement des charges de locaux dans le cadre du transfert de compétence enfance (périscolaire-extrascolaire)

N°2021-02

Madame le maire donne lecture au conseil municipal de la convention relative au remboursement des charges de locaux dans le cadre du transfert de compétences enfance (périscolaire-extrascolaire) à signer avec la communauté Cœur et Coteaux du Comminges.

Dans le cadre du transfert, l'EPCI rembourse les frais de fonctionnement d'usage des locaux liés aux activités afférentes et qui concernent les dépenses suivantes : eau et assainissement, énergie-électricité, combustible, autres fournitures dont la maintenance, fournitures de petit matériel, fournitures d'entretien, assurance du bâtiment.

Dans le cadre de la fourniture du repas au personnel d'encadrement des enfants durant le temps de midi, la commune facturera mensuellement ou trimestriellement le prix du repas à la communauté.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Autorise madame le maire à signer la convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Marie NADALET
Maire

-802-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20210125-2021-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 11

votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt un

et le vingt cinq janvier

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. CAPERAN R. STEFANI L. FOURMENT P.

ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G.

Date convocation

18 janvier 2021

Date affichage

18 janvier 2021

Excusés : DULAC F. BAUWEN C. ZAINA F. GAY G.

Monsieur Francis ZAINA a donné procuration à madame Marie NADALET

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

**Objet : Enquête publique en vue de l'extension et du renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la société Dragages Garonnais située à Villeneuve de Rivière
N°2021-03**

Madame le maire présente au conseil la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Dragages Garonnais en vue de renouveler, pour une durée de 28 ans, et d'étendre sur une surface de 15,3 ha, son autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire de la commune de Villeneuve de Rivière (31).

Cette activité d'extraction intègre des installations connexes de broyage, concassage, criblage et de transit de produits minéraux (relevant du régime de l'enregistrement des installations classées pour la protection de l'environnement), ainsi que l'enrobage au bitume de matériaux routiers et un dépôt de matières bitumineuses (sous le régime de la déclaration des ICPE).

L'enquête se déroulera du 1^{er} février 2021 au 03 mars 2021, un dossier est mis à la disposition du public à la mairie de Valentine.

Le Préfet de la Haute-Garonne demande au conseil municipal de donner son avis.

Où l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Marie NADALET
Maire

-803-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20210125-2021-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 11

votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt un

et le vingt cinq janvier

à 20 h 00 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, ,sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B MAURY G. GRAU J. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. CAPERAN R. STEFANI L. FOURMENT P.

ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G.

Excusés : DULAC F. BAUWEN C. ZAINA F. GAY G.

Date convocation

18 janvier 2021

Date affichage

18 janvier 2021

Monsieur Francis ZAINA a donné procuration à madame Marie NADALET

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Objet délibération : Enquête publique en vue d'apporter des modifications sur la chaudière à liqueur noire de la société Fibre Excellence située à Saint-Gaudens

N° 2021-04

Madame le Maire présente au conseil la demande d'autorisation environnementale du 18 mai 2020 présentée par la société Fibre Excellence en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter la concentration en liqueur noire en vue d'améliorer les émissions de la chaudière à liqueur noire et de réduire les encrassements de cette dernière.

Une enquête publique est ouverte sur le territoire de la commune de Saint-Gaudens pour connaître et constater les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter de la nouvelle installation. L'enquête a débuté le 20 janvier 2021 et termine le 25 février 2021.

Pendant la durée de l'enquête un dossier est consultable à la mairie de Valentine.

Le Préfet demande au conseil municipal d'émettre un avis sur la demande de la société Fibre Excellence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'exposé ci-dessus
- donne un avis favorable à la demande de la société Fibre Excellence

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.




Marie NADALET
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20210125-2021-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 11

votants : 12

Date convocation

18 janvier 2021

Date affichage

18 janvier 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt un

et le vingt cinq janvier

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. MAURY G. GRAU J. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. CAPERAN R. BACQUE G. STEFANI L.

ARAUJO DA SILVA M. FOURMENT P.

Excusés : DULAC F. BAUWEN C. ZAINA F. GAY G.

Monsieur Francis ZAINA a donné procuration à madame Marie NADALET

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Révision tarifs salle des fêtes et espace du terroir

N°2021-05

Madame le maire propose au conseil municipal d'examiner les tarifs d'utilisation de la salle des fêtes et de l'espace du terroir

Le conseil municipal, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs de la salle des fêtes :

- Pour les associations valentinoises l'utilisation de la salle des fêtes, chauffage compris sera gratuite
- Pour les entreprises valentinoises : cuisine et salle gratuite

Location de la salle

- Valentinois 50 €
- Extérieurs 150 €

Location cuisine

- Valentinois 30 €
- Extérieurs 100 €

Chauffage

- Tout utilisateur (sauf associations valentinoises) : prix établi en fonction des m3 consommés

Salle de réunion (1^{er} étage)

- Valentinois gratuit
- Extérieurs 30 €

Pour l'espace du terroir, pas de décision quant aux tarifs, c'est à la réflexion.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.


Marie NADALET
Le Maire



-805-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20210125-2021-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2021

18 janvier 2021

Objet délibération :

Révision tarifs concession cimetière
N°2021-06

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt un

et le vingt cinq janvier

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. MAURY G. GRAU J. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. CAPERAN R. BACQUE G. STEFANI L.

ARAUJO DA SILVA M. FOURMENT P.

Excusés : DULAC F. BAUWEN C. ZAINA F. GAY G.

Monsieur Francis ZAINA a donné procuration à madame Marie NADALET

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'examiner les tarifs des concessions au cimetière

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs et de conserver les tarifs suivants :

Nouveau au cimetière (à perpétuité)

- Concession 1 place 300 €
- Concession 2 places 700 €

Ancien cimetière (à perpétuité)

- Type 1 place 210 €
- Type 2 places 520 €

Case caverne et colombarium (50 ans)

- Tarif : 50 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Marie NADALET
Maire